

## Messages clés

- Initiative multi-bailleurs en faveur de la protection de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique via l'utilisation de « **solutions fondées sur la nature** » dans le Pacifique, annoncée par le président de la République française le 12 décembre 2017 à l'occasion du sommet « One Planet » de Paris ;
- Lancée en 2020, l'Initiative KIWA, dotée d'une enveloppe de 35M€ en subventions, rassemble cinq bailleurs internationaux (l'Australie, le Canada, la France, la Nouvelle-Zélande et l'Union Européenne) et est mise en œuvre par l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- Signature le 18 novembre 2020 à Nouméa en marge de la 50<sup>ème</sup> session du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA) de la Communauté du Pacifique (CPS) des trois conventions de financement entre l'AFD et la CPS, le Programme régional océanien de l'Environnement (PROE) et l'Union Internationale pour la Conservation de Nature (UICN) ;
- Première collaboration entre l'AFD et les coopérations australiennes, néo-zélandaises et canadiennes en Océanie, et également au niveau monde ;
- Permet de façon innovante d'intervenir à la fois dans les Etats insulaires du Pacifique et les collectivités françaises d'Outre-mer favorisant ainsi l'intégration régionale.

### Lancement de « L'Initiative Kiwa, des solutions fondées sur la nature pour la résilience climatique »

Fruit d'une dynamique franco-européenne, l'Initiative Kiwa vise notamment à faciliter l'accès des populations du Pacifique aux financements verts et à mutualiser l'action des partenaires financiers régionaux et internationaux, tout en favorisant la coopération régionale.

Annoncée par le président de la République française lors du sommet « One Planet » de 2017 et lancée en mars 2020, l'Initiative représente 35 millions d'euros en subventions (4,2 milliards F CFP) et fédère cinq bailleurs internationaux, l'Australie, le Canada, la France, la Nouvelle-Zélande et l'Union Européenne, autour de défis communs : **la protection de la biodiversité pour l'adaptation au changement climatique à travers des solutions fondées sur la nature en Océanie.**

L'Initiative Kiwa s'est associée avec la *Communauté du Pacifique* (CPS) et le *Programme régional océanien de l'Environnement* (PROE), principales organisations intergouvernementales scientifiques et techniques de la région, afin d'appuyer les potentiels bénéficiaires de l'Initiative dans le montage de projets.

De plus, elle s'attache à travailler à l'échelon local avec des appels à projets gérés par l'*Union Internationale pour la Conservation de Nature* (UICN) dans 18 Etats et territoires insulaires du Pacifique, ainsi qu'à l'échelon régional à travers un guichet dédié aux projets régionaux suivi par son Secrétariat, logé à Nouméa au sein de la direction régionale Océan Pacifique de l'AFD. L'Agence Française de Développement assurera la mise en œuvre de l'Initiative Kiwa durant cinq ans.

L'Initiative Kiwa est innovante à plus d'un titre :

- elle acte la volonté commune de cinq partenaires internationaux de mutualiser leurs efforts pour l'appui aux Etats et territoires insulaires du Pacifique en réponse à un défi commun. Elle offre à travers sa gouvernance un espace de dialogue unique ;

- elle représente également la première coopération d'aide au développement de la France avec ses partenaires canadien, australien et néo-zélandais, participant ainsi à la mise en œuvre de la stratégie française dans l'Indopacifique ;
- l'Initiative permet enfin de soutenir des projets régionaux qui se déroulent à la fois dans des Etats insulaires et dans les territoires français du Pacifique.

Le projet est financé par:

En partenariat avec:



## FAQ

### A propos de Kiwa

#### 1°) Quels sont les pays éligibles à l'Initiative Kiwa ?

Les Etats insulaires du Pacifique présents sur la liste du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) sont éligibles à l'Initiative Kiwa. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française y sont éligibles également grâce à une contribution du Ministère français des Outre-mer.

A ce jour, la liste des pays éligibles à l'Initiative Kiwa recense 18 Etats et territoires dont les 3 collectivités françaises du Pacifique : *Palaos, Îles Marshall, Etats Fédérés de Micronésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Vanuatu, Nouvelle-Calédonie, Fidji, Nauru, Kiribati, Tonga, Samoa, Niue, Tokelau, Tuvalu, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Timor Leste.*

#### 2°) Quelles sont les structures éligibles à l'Initiative Kiwa ?

Les bénéficiaires éligibles au guichet des appels à projets géré par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) sont:

- ✓ Les organisations de la société civile, les organisations communautaires, les ONG nationales et les associations locales.
- ✓ Les autorités locales et nationales
- ✓ Les ONG internationales dans la mesure où le projet reçoit un avis favorable des autorités nationales et qu'un acteur local est partenaire de la mise en œuvre.

Les bénéficiaires éligibles au programme d'assistance technique et au guichet des projets régionaux sont :

- ✓ Les autorités locales ou nationales
- ✓ Les institutions publiques nationales et locales
- ✓ Les organisations régionales reconnues par les Etats et territoires insulaires du Pacifique telles que la CPS ou le PROE (CROP)
- ✓ Les ONG internationales

*3°) Les entreprises sont-elles éligibles à l'Initiative Kiwa ?*

Les entreprises et structures réalisant un profit à travers leurs activités ne peuvent soumettre un projet à l'Initiative Kiwa et bénéficier directement de fonds. Elles peuvent éventuellement intervenir en tant que prestataires de services auprès d'un porteur de projet.

*4°) Les appels à projets de l'UICN sont-ils déjà lancés ?*

Non. Les appels à projets de l'UICN seront lancés début 2021. Ils feront l'objet d'une communication en amont afin de s'assurer que les porteurs de projets potentiels soient informés.

*5°) Le guichet des projets régionaux est-il déjà opérationnel ?*

Oui, le guichet régional est opérationnel. La prochaine date butoir est le 7 décembre 2020 pour la remise des notes de concept au Secrétariat de l'Initiative. Elles seront analysées en février 2021.

*6°) Où puis-je trouver des informations ?*

Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur la page de l'Initiative Kiwa sur le site Internet de l'AFD à l'adresse suivante : [www.afd.fr/fr/initiative-kiwa](http://www.afd.fr/fr/initiative-kiwa). Il est également possible de contacter le Secrétariat de l'Initiative ainsi que la direction régionale Océan Pacifique de l'AFD aux adresses suivantes :

- Secrétariat de l'Initiative Kiwa ([kiwa\\_initiative@afd.fr](mailto:kiwa_initiative@afd.fr))
- Mme Caroline EDANT, chargée de mission régionale biodiversité/climat à la direction régionale Océan Pacifique de l'AFD ([edantc@afd.fr](mailto:edantc@afd.fr))
- M. Kim-Lou CARGNELLI, chargé de mission en appui à la direction régionale Océan Pacifique de l'AFD ([cargnellikl@afd.fr](mailto:cargnellikl@afd.fr))